



Strasbourg, 25 mai 2021

CEP-CDCPP (2021) 1F Add.

CONSEIL DE L'EUROPE

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

11^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR

LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Conférence organisée sous les auspices de la Présidence de la Hongrie
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
26-27 mai 2021
Réunion en ligne [Salle 9]

*Document du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe
Direction de la participation démocratique*

MERCREDI 26 MAI 2021

Ouverture de la Conférence

Accueil des participants

09.30-10.00

Allocutions d'ouverture

M. Bjørn BERGE, Secrétaire Général Adjoint du Conseil de l'Europe

M. István NAGY, Ministre de l'Agriculture, Hongrie

M. Harry Alex RUSZ, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Président des Délégués des Ministres, Représentant permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Suzanne BROLLY, Adjointe à la Maire de Strasbourg en charge de la ville résiliente et des espaces verts

Mme Krisztina KINCSES, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Représentante nationale de la Convention pour le Ministère de l'Agriculture, Hongrie

Mme Flora van REGTEREN ALTENA, Présidente du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe, Conseillère principale en politique, Département des arts et du patrimoine, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences, Pays-Bas

M. Gerhard ERMISCHER, Président de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe

10.00-10.30

1. Adoption de l'ordre du jour

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2021\) 1F](#) – *Projet d'ordre du jour*]

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2021\) 1F Add.](#) – *Projet d'ordre du jour annoté*]

La Conférence est invitée à adopter le projet d'ordre du jour.

2. Rapport général des activités de la Convention européenne du paysage et état des signatures et des ratifications

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2021\) 2F](#) – [Présentation PowerPoint](#)]

La Conférence est invitée à :

- prendre note du Rapport général des activités sur la Convention européenne du paysage, présenté par Mme Maguelonne Déjeant-Pons, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ;
- noter que :

- le Programme de travail adopté par la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (6-7 mai 2021) a été mis en œuvre ;
- lors de sa 1357^e Réunion, 16 octobre 2019 (CM/Del/Dec(2019)1357/7.1), le Comité des Ministres a prendre note du Rapport abrégé de la 8^e Réunion (Strasbourg, 12-14 juin 2019) du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en adoptant les projets de décisions qui lui ont été soumises ;
- lors de sa 1400^e réunion, 31 mars 2021 (CM/Del/Dec(2021)1400/7.1), le Comité des Ministres a prendre note du Rapport abrégé de la 9^e Réunion (Strasbourg, 10, 12 et 13 novembre 2020) du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) ;
- prendre note de l'état des signatures et des ratifications de la Convention européenne du paysage. Au 27 avril 2021, 40 Etats ont ratifié la Convention : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, République de Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni ; un Etat l'a signée : Malte. www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176
- inviter les Etats membres du Conseil de l'Europe qui le souhaiteraient à considérer la possibilité de signer ou ratifier la Convention européenne du paysage ;
- se féliciter de la prochaine entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2021, du Protocole portant amendement à la Convention européenne du paysage (Série des Traités du Conseil de l'Europe - n° 219), tel qu'adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le 15 juin 2016.

10.30-11.00 *Pause*

*

11.00-12.00

Session I – Session introductive

3. Communications des représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe et autres Etats

- **Etats Parties à la Convention : politiques publiques pour la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national, régional et local**
- **Etats non-Parties à la Convention**

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2021\) 3Bil.](#)]

Note : Conformément à la Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire, les Parties à la Convention sont invitées à mettre à jour le Système d'information de la Convention européenne du paysage un mois avant cette 11^e Conférence. Les rapports seront extraits du Système d'information afin d'être disponibles pour la Conférence et présentés au point 9 de l'ordre du jour.

*Pendant la Conférence, les représentants des Etats sont invités à présenter les actions importantes réalisées depuis la précédente Conférence (3 min. max.).
Les participants sont priés de faire parvenir le texte écrit de leur communication au Secrétariat du Conseil de l'Europe pour le rapport de la Conférence.*

*

Les chefs de délégation des Parties à la Convention souhaitant proposer un candidat à la présidence de la prochaine Conférence, ainsi qu'un candidat à sa vice-présidence, sont priés d'en informer le Secrétariat du Conseil de l'Europe avant le 26 mai à 15.00 [veuillez envoyer un courriel à cet effet à Mme Eva Nagy : eva.nagy@coe.int].

*

La Conférence est invitée à :

- prendre connaissance des communications présentées par les représentants des Etats Parties à la Convention qui souhaiteraient intervenir.

Ces représentants sont invités à intervenir en suivant l'ordre alphabétique qui suit.

Member States of the Council of Europe, Parties to the Convention
Etats membres du Conseil de l'Europe, Parties à la Convention

1	Andorra / Andorre
2	Armenia / Arménie
3	Azerbaijan / Azerbaïdjan
4	Belgium / Belgique
5	Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine
6	Bulgaria / Bulgarie
7	Croatia / Croatie
8	Cyprus / Chypre
9	Czech Republic / République tchèque
10	Denmark / Danemark
11	Estonia / Estonie
12	Finland / Finlande
13	France
14	Georgia / Géorgie
15	Greece / Grèce
16	Hungary / Hongrie
17	Iceland / Islande
18	Ireland / Irlande
19	Italy / Italie
20	Latvia / Lettonie
21	Lithuania / Lituanie
22	Luxembourg
23	République de Moldova / Republic of Moldova
24	Montenegro
25	The Netherlands / Pays-Bas
26	Norway / Norvège
27	North Macedonia / Macédoine du Nord

28	Poland / Pologne
29	Portugal
30	Romania / Roumanie
31	San Marino / Saint Marin
32	Serbia / Serbie
33	Slovak Republic / République Slovaquie
34	Slovenia / Slovénie
35	Spain / Espagne
36	Sweden / Suède
37	Switzerland / Suisse
38	Turkey / Turquie
39	Ukraine
40	United Kingdom / Royaume-Uni

*

12.00 Déjeuner

14.30-15.00 Suite

Etats non-Parties à la Convention

[Document pour information : CEP-CDCPP (2021) 3Bil.]

Les représentants des Etats sont invités à présenter une communication (3 min. max.).

Les participants sont priés de faire parvenir le texte écrit de leur communication au Secrétariat du Conseil de l'Europe pour le rapport de la Conférence.

La Conférence est invitée à :

- prendre connaissance des communications présentées par les représentants des Etats non-Parties à la Convention qui souhaiteraient intervenir.

Ces représentants sont invités à intervenir en suivant l'ordre alphabétique qui suit.

Member States of the Council of Europe observers

Etats membres du Conseil de l'Europe observateurs

	Malta / Malte (<i>Signatory State</i>)
	Russian Federation / Fédération de Russie

Non-Member States of the Council of Europe observers

Etats non-membres du Conseil de l'Europe observateurs

	Holy See / Saint-Siège
	Israel / Israël

4. Interventions des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales

[Document pour information : CEP-CDCPP (2021) 4Bil.]

Les représentants des organisations non gouvernementales sont invités à intervenir (2 min. max.).

Les participants sont priés de faire parvenir le texte écrit de leur communication au Secrétariat du Conseil de l'Europe pour le rapport de la Conférence pour le rapport de la Conférence.

La Conférence est invitée à :

- prendre connaissance des communications présentées par les représentants des organisations non gouvernementales qui souhaiteraient intervenir.

15.00-15.45

Session II – Paysage et développement durable

5. Rapport « Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux » et projet de recommandation

[Document pour information et action : [CEP-CDCPP \(2021\) 5F](#) – [Présentation PowerPoint](#)]

La Conférence est invitée à :

- prendre en considération le préambule de la Convention européenne du paysage, selon lequel, « Les Etats membres du Conseil de l'Europe, signataires de la présente Convention, ... Persuadés que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun » ;
- prendre note du Rapport conceptuel de référence « Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux », préparé par M. Régis Ambroise, en qualité d'Expert du Conseil de l'Europe, dans le cadre du Programme de travail du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;
- examiner le projet de recommandation pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage – Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable, préparé par le Secrétariat du Conseil de l'Europe en concertation avec l'expert, formuler toute proposition éventuelle d'amendement, et si elle l'estime approprié, décider de le transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de sa présentation pour adoption au Comité des Ministres.

6. Rapport « Urbanisation, urbanisme et paysage » et projet de recommandation

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2021\) 6F](#) – [Présentation PowerPoint](#)]

La Conférence est invitée à :

- prendre en considération les dispositions de la Convention européenne du paysage relatives à l'intégration du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme (article 5, d.), et de la Déclaration de Lausanne du 20 octobre 2000 sur « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles » ;
- prendre note du Rapport conceptuel de référence « Urbanisation, urbanisme et paysage » préparé par M. Jean Noël Consalès, en qualité d'Expert du Conseil de l'Europe, dans le cadre

du Programme de travail du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;

- examiner le projet de recommandation « Urbanisme et paysage » préparé par le Secrétariat du Conseil de l'Europe en concertation avec l'expert, formuler toute proposition éventuelle d'amendement, et si elle l'estime approprié, décider de le transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de sa présentation pour adoption au Comité des Ministres.

15.45-16.00 *Pause*

16.00-16.45

7. *Rapport « Paysages urbains et changement climatique : la contribution des architectes paysagistes à l'amélioration de la qualité de vie »*

[Document pour information et action : [CEP-CDCPP \(2021\) 7F](#) – [Présentation PowerPoint](#)]

La Conférence est invitée à :

- prendre en considération les dispositions de la Convention européenne du paysage relatives à la mise en place des moyens d'intervention visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages (article 6, E) ;
- prendre note du Rapport « Paysages urbains et changement climatique : la contribution des architectes paysagistes à l'amélioration de la qualité de vie », préparé par M. Michael Oldham, en qualité d'Expert du Conseil de l'Europe, dans le cadre du Programme de travail du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;
- reconnaître l'importante contribution de la profession d'architecte paysagistes à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain, tout particulièrement dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique ;
- se référer à sa Déclaration relative à la reconnaissance professionnelle des architectes paysagistes, adoptée lors de sa 10^e Conférence sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 6-7 mai 2019), qui encourage les États parties à la Convention européenne du paysage à : 1. Reconnaître formellement le métier d'architecte paysagiste au niveau national et international; 2. Soutenir une approche multidisciplinaire du paysage, par la coopération de toutes les professions concernées à toutes les phases du processus de planification; 3. Accroître la diversité des disciplines dans la formation des professionnels du paysage, notamment en matière de science, de gestion et de planification ([CEP-CDCPP \(2019\) 20F](#), point 6 et annexe l'Annexe 8.1.1. et [CEP-CDCPP \(2019\) 6F rev.](#)).

8. *Projet de recommandation « Paysages et agriculture »*

[Document pour information et action : [CEP-CDCPP \(2021\) 8F](#)]

La Conférence est invitée à :

- prendre en considération les dispositions de la Convention européenne du paysage relatives à l'intégration du paysage dans les politiques agricoles (article 5, d.), et de la Déclaration de Lausanne du 20 octobre 2000 sur « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles » ;
- examiner le projet de recommandation Agriculture et paysage préparé par le Secrétariat du Conseil de l'Europe, en concertation avec M. Ambroise, en qualité d'Expert du Conseil de l'Europe pour la préparation du rapport « Dessiner les paysages agricoles pour un développement durable et harmonieux des territoires », dont la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage avait prendre note (CEP-CDCPP (2017) 19F, point 14) ;
- formuler toute proposition éventuelle d'amendement, et si elle l'estime approprié, décider de le transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de sa présentation pour adoption au Comité des Ministres.

*

Annonce des candidatures à la prochaine Présidence et Vice-Présidence de la Conférence, reçues par le Secrétariat.

*

16.45-17.00

Palais de l'Europe

Expositions en ligne

*Mme Snežana Samardzic-Markovic,
Directrice Générale de la Démocratie au Conseil de l'Europe*

Exposition sur « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe »

par Mme Maguelonne Déjeant-Pons

*

*M. Harry Alex Rusz,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Président des Délégués des Ministres, Représentant permanent de la Hongrie
auprès du Conseil de l'Europe*

*Dans le cadre de la Présidence de la Hongrie du Comité des Ministres du
Conseil de l'Europe*

Exposition de photos sur les paysages hongrois « La Hongrie magique »

par Mme Krisztina Kincses

JEUDI 27 MAI 2021

09.30-10.30

Session III – Politiques nationales en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

9. Observatoire du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

I. Système d'information de la Convention

II. Plateforme d'information de la Convention

[Document pour information: [CEP-CDCPP \(2021\) 9F](#)]

La Conférence est invitée à :

- se féliciter du développement des politiques nationales du paysage des Etats Parties à la Convention européenne du paysage ;
- prendre note avec un grand intérêt des Rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention (accessibles sur la partie publique du Système d'information de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage) présentés à l'occasion de la Conférence :

1 Andorra - Andorre [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Andorra - Andorre](#)]

2 Armenia - Arménie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Armenia - Arménie](#)]

3 Azerbaijan - Azerbaïdjan [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Azerbaijan - Azerbaïdjan](#)]

4 Belgium - Belgique [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Belgium - Belgique](#)]

Regions / Régions:

Brussels-Capital Region - Région Bruxelles Capitale [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Belgium - Belgique, Brussels-Capital Region - Région Bruxelles Capitale](#)]

Flanders - Flandres [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Belgium - Belgique, Flanders - Flandres](#)]

Wallonia - Wallonie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Belgium - Belgique, Wallonia - Wallonie](#)]

5 Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine](#)]

Regions / Régions:

Federation of Bosnia and Herzegovina - Federation de Bosnie-Herzégovine [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Bosnia and Herzegovina - Bosnie-Herzégovine, Federation of Bosnia and Herzegovina - Fédération de Bosnie-Herzégovine](#)]

Republic of Srpska - République de Srpska [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Bosnia and Herzegovina - Bosnie-Herzégovine, Republic of Srpska - République de Srpska](#)]

6 Bulgaria - Bulgarie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Bulgaria - Bulgarie](#)]

7 Croatia - Croatie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Croatia - Croatie](#)]

8 Cyprus - Chypre [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Cyprus - Chypre](#)]

9 Czech Republic - République tchèque [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Czech Republic - République tchèque](#)]

10 Denmark - Danemark [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Denmark - Danemark](#)]

- 11 Estonia - Estonie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Estonia - Estonie](#)]
- 12 Finland - Finlande [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Finland - Finlande](#)]
- 13 France - France [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - France - France](#)]
Regions / Régions:
 Bretagne - Brittany [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - France - France, Bretagne - Brittany](#)]
 Occitania - Occitanie [[CDCPP \(2021\) 9F - France - France, Occitania - Occitanie](#)]
 Normandy - Normandie [[CDCPP \(2021\) 9F - France - France, Normandy - Normandie](#)]

- 14 Georgia - Géorgie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Georgia - Géorgie](#)]
- 15 Greece - Grèce [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Greece - Grèce](#)]
- 16 Hungary - Hongrie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Hungary - Hongrie](#)]
- 17 Iceland - Islande [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Iceland - Islande](#)]
- 18 Ireland - Irlande [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Ireland - Irlande](#)]
- 19 Italy - Italie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Italy - Italie](#)]
- 20 Latvia - Lettonie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Latvia - Lettonie](#)]
- 21 Lithuania - Lituanie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Lithuania - Lituanie](#)]
- 22 Luxembourg - Luxembourg [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Luxembourg - Luxembourg](#)]
- 23 République de Moldova - Republic of Moldova [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - République de Moldova - Republic of Moldova](#)]
- 24 Montenegro - Monténégro [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Montenegro - Monténégro](#)]
- 25 Netherlands - Pays-Bas [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - The Netherlands - Pays-Bas](#)]
- 26 North Macedonia - Macédoine du Nord [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - North Macedonia - Macédoine du Nord](#)]
- 27 Norway - Norvège [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Norway - Norvège](#)]
- 28 Poland - Pologne [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Poland - Pologne](#)]
- 29 Portugal - Portugal [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Portugal - Portugal](#)]
- 30 Romania - Roumanie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Romania - Roumanie](#)]
- 31 San Marino - Saint Marin [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - San Marino - Saint Marin](#)]
- 32 Serbia - Serbie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Serbia - Serbie](#)]
- 33 Slovak Republic - République Slovaque [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Slovak Republic - République Slovaque](#)]
- 34 Slovenia - Slovénie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Slovenia - Slovénie](#)]
- 35 Spain - Espagne [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Spain - Espagne](#)]
Regions / Régions:
 - Catalonia - Catalogne [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Spain - Espagne, Catalonia - Catalogne](#)]
 - Extremadura - Estrémadure [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Spain - Espagne, Extremadura - Estrémadure](#)]

- 36 Sweden - Suède [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Sweden - Suède](#)]
- 37 Switzerland - Suisse [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Switzerland - Suisse](#)]
- 38 Turkey - Turquie [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Turkey - Turquie](#)]
- 39 Ukraine - Ukraine [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - Ukraine - Ukraine](#)]
- 40 United Kingdom - Royaume-Uni [[CEP-CDCPP \(2021\) 9F - United Kingdom - Royaume-Uni](#)]

La Conférence pourrait :

- inviter les Correspondants nationaux du Système d'information à compléter et/ou mettre à jour le questionnaire en ligne pour le 30 juin 2021, afin de pouvoir rassembler l'ensemble des rapports sur les politiques nationales et régionales pour la mise en œuvre de la Convention ;

- inviter les représentants des Etats Parties à la Convention à traduire s'ils le souhaitent, le Glossaire du Système d'information de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (publication du Conseil de l'Europe, série Aménagement du territoire et paysage, 2018, n° 106) Versions linguistiques ;
- prendre note du développement de la Plateforme d'information de la Convention européenne du paysage, destinée à présenter : les principales thématiques de la Convention ; les rapports de synthèse sur les politiques nationales et régionales pour la mise en œuvre de la Convention ; et d'autres travaux menés pour la mise en œuvre de la Convention.

10.30-10.45

Session IV – Dimension paysagère des politiques publiques et programmes internationaux

- 10. Résultats des Journées nationales « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en France : Paysages d'ici et d'ailleurs : regards croisés sur quelques démarches paysagères à différentes échelles, de part et d'autre des frontières », Strasbourg, France, 26-27 novembre 2019**

[Document pour information et action : [CEP-CDCPP \(2021\) 10F](#)]

La Conférence est invitée à :

- prendre note de la publication Journées nationales sur la mise en œuvre de la Convention européenne sur le paysage, en France, « Paysages d'ici et d'ailleurs : regards croisés sur quelques démarches paysagères à différentes échelles, de part et d'autre des frontières », Strasbourg, France, 26-27 novembre 2019, Série Aménagement du territoire européen et paysage du Conseil de l'Europe, 2020, No 117.

- 11. Résultats de la 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles », [Lausanne, Suisse], 19-20 octobre 2020 et projet de recommandation**

[Document pour information et action : [CEP-CDCPP \(2021\) 11F](#)]

La Conférence est invitée à :

- remercier chaleureusement l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) de la Suisse et la collaboration du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne de tous les efforts mis en œuvre afin de pouvoir d'accueillir la 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et la Célébration à haut niveau du vingtième anniversaire de la Convention européenne du paysage sur : « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles », à Lausanne, Suisse, les 19-20 octobre 2020 ;
- prendre note de la publication thématique présentant les contributions préparées pour la réunion : 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la

Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, « *L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles* », Série Aménagement du territoire européen et paysage du Conseil de l'Europe, 2021, No 118 ;

- examiner le projet de recommandation pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles, préparé par le Secrétariat sur la base de la Déclaration de Lausanne, formuler toute proposition éventuelle d'amendement, et si elle l'estime approprié, décider de le transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de sa présentation pour adoption au Comité des Ministres.

10.45-11.15 *Pause*

*

11.15-12.00

Session V – Elections

Elections de la prochaine Présidence et Vice-Présidence de la Conférence¹.

12.00 *Déjeuner*

14.30-15.00 *Suite*

Session VI – Le Prix du paysage du Conseil de l'Europe

12. Résultats de la 24^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 6^e Session 2018-2019* », [Genève, Suisse], 21-22 octobre 2020

[Document pour information et action : [CEP-CDCPP \(2021\) 12F](#)]

La Conférence est invitée à :

- féliciter la réalisation lauréate du Prix du paysage:

*La renaturation du cours d'eau de l'Aire, République et Canton de Genève, Suisse,
et les partenaires suivants :*

- France :

1. Annexe 1 à la Résolution CM/Res(2011)24 (Article 12 d.) : « *L'élection du/de la président(e) et du/de la vice-président(e) requiert la majorité des deux tiers au premier tour et la majorité simple au second tour. Dans les comités directeurs, elle se fait au moyen d'un scrutin secret, dans les autres comités à main levée, sauf si un membre du comité demande le scrutin secret.* »

Communauté de communes du Genevois ; Archamps, Haute-Savoie, dans un esprit de coopération transfrontalière conforme à l'article 9 de la Convention européenne du paysage ;

– Suisse :

Communes : Bernex, Confignon, Perly-Certoux et Onex ;

Associations environnementales : Association pour la protection de l'Aire et de ses affluents, (transfrontalière) ; ProNatura Genève, Fonds mondial pour la nature-Genève ;

Association d'habitants : « Vivre à Lully » (AVAL) ; Association d'agriculteurs : AgriGenève ; Union maraîchère de Genève ; Bureau : Groupement « Superpositions » ;

– féliciter les réalisations ayant reçu des mentions spéciales du Prix du paysage :

- *Journée d'activités communautaires*, « Faisons-le ! », Fonds estonien pour la nature (ONG), Estonie ;

- *Création du Parc urbain national de Kotka*, Ville de Kotka, Finlande ;

- *Reconquête des quais de la Seine à Rouen par l'aménagement d'une grande promenade fluviale*, Ville de Rouen et métropole de Rouen, Normandie, France ;

- *Entre terre et eau*, « Une autre manière de posséder », Consortium « Les hommes de Massenzatica », Italie ;

– féliciter les 23 réalisations présentées par les États parties à la Convention européenne du paysage, qui font partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2017)18, et les faire connaître comme source d'inspiration :

La renaturation du cours d'eau de l'Aire, République et Canton de Genève, Suisse,
et les partenaires suivants :

Suisse :

Communes : Bernex, Confignon, Perly-Certoux et Onex ;

Associations environnementales : Association pour la protection de l'Aire et de ses affluents, (transfrontalière) ; ProNatura Genève, Fonds mondial pour la nature-Genève ;

Association d'habitants : « Vivre à Lully » (AVAL) ;

Association d'agriculteurs : AgriGenève ; Union maraîchère de Genève ; Bureau : Groupement « Superpositions » ;

France :

Communauté de communes du Genevois : Archamps, Haute-Savoie, dans un esprit de coopération transfrontalière conforme à l'article 9 de la Convention européenne du paysage

Journée d'activités communautaires, « Faisons-le ! », Fonds estonien pour la nature (ONG), Estonie

Création du Parc urbain national de Kotka, Ville de Kotka, Finlande

Reconquête des quais de la Seine à Rouen par l'aménagement d'une grande promenade fluviale, Ville de Rouen et métropole de Rouen, Normandie, France

Entre terre et eau, « Une autre manière de posséder », Consortium « Les hommes de Massenzatica » », Italie

Les colonies de Wortel et de Merksplas : un paysage culturel revalorisé, Vzw Kempens Landschap, Belgique

Dragodid : préserver les techniques de maçonnerie en pierre sèche de l'Adriatique orientale, Association 4 Grada Dragodid, Croatie

Parc de bord de mer multifonctionnel à Limassol, Municipalité de Limassol, Chypre

Les paysages du futur, Université de Copenhague, Danemark

Développement durable du Canyon de Martvili, Municipalité de Martvili, Géorgie

Recréation du lac Karla, Région de Thessalie, Grèce

Initiative de revitalisation du paysage dans l'esprit de la Charte du paysage de Pogányvár, Gouvernements locaux de : Zalaszentmárton, Dióskál, Egeraracs, Esztergályhorváti, Kerecseny, Orosztony, Pacsa, Zalasabar, Zalavár, Hongrie

L'origine des traditions culturelles lettones : Dikļi, le lieu de naissance du festival de la chanson lettone, Municipalité de Kocēni, Lettonie

Formation et consolidation du territoire naturel urbanisé de la ville de Telšiai, Administration de la municipalité de district de Telšiai, Lituanie

Un autre paysage pour Vianden, Union pour le développement et la gestion du Parc Notre Nature, Luxembourg

Lista, un paysage et un partenariat uniques, Municipalité de Farsund, proposée par le Conseil du Comté de Vest-Agder, Norvège

Paysage de la culture du vignoble de l'île de Pico, Gouvernement régional des Açores, Direction régionale de l'environnement, Portugal

Le plan d'aménagement du territoire à vocation spécifique : le paysage culturel de Sremski Karlovci, Institut de planification urbaine et spatiale de Voïvodine, Secrétaire provincial à la planification urbaine et à la protection de l'environnement, gouvernement de la Province autonome de Voïvodine, Serbie

Sauvegarde et restauration du paysage baroque du Calvaire Banská Štiavnica, Association civique du Fonds pour le calvaire, République slovaque

Prés-vergers et paysage, Municipalité de Kozje, Slovénie

Le paysage de l'anse de Bolonia : recherche, planification et intervention, Institut du patrimoine historique andalou du département de la culture du Gouvernement local de l'Andalousie, Espagne

Atlas de paysages du bassin Yeşilirmak, Département d'architecture paysagère, Faculté de sylviculture, Université de Duzce, Turquie

Le Sill : Centre national de découverte du paysage, Bardon Mill, Northumberland, Administration du Parc national de Northumberland, Royaume-Uni

- prendre note du matériel de référence sur la 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 2018-2019 : www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance
 - Publication « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe », volume 2, 2018-2019, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2020, n° 120, <https://rm.coe.int/16809ce3d5>
 - Publication 24^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, 2021, n° 119, <https://rm.coe.int/1680a24eca>
 - Exposition : <https://rm.coe.int/16809940ea>
 - Poster : <https://rm.coe.int/1680a20635>
 - Publication

13. Rapport sur la 7^e Session (2020-2021) du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

[Document pour information et action : [CEP-CDCPP \(2021\) 13F](#)]

La Conférence a prendre note du fait que:

- la réunion du Jury international de la 7^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 2020-2021 s'est tenue les 11-12 mars 2021, afin d'examiner les candidatures, et de proposer le lauréat, des mentions spéciales et reconnaissances [[CEP-CDCPP-LA \(2021\) 3F](#)] ;
- le CDCPP sera invité, lors de sa 10^e Réunion (Strasbourg, 18 juin 2021), à approuver les propositions du Jury afin de les soumettre pour adoption au Comité des Ministres.

14. Mise en œuvre de la Résolution sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

[Document pour information et action : [CEP-CDCPP \(2021\) 14F](#)]

La Conférence est invitée à :

- prendre note des réalisations faisant partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2017)18, adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017 (www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance) ;
- encourager leur couverture médiatique en tant que réalisations exemplaires ;
- prendre note du matériel de référence sur l'Alliance du Prix du Conseil de l'Europe :
 - [Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2008-2019](#),
 - [Posters de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2008-2021](#),
 - Publication « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe », volume 1, 2008-2017, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2017, n° 105,

- Publication « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe », volume 2, 2018-2019, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2020, n° 120.

15.30-16.00 *Pause*

16.00-16.30

Session VII – Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2021-2023

15. Projet de Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2021-2023

[Document pour information et action : [CEP-CDCPP \(2021\) 15F](#)]

La Conférence est invitée à :

- adopter le Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2021-2023.

16. Divers

✱

16.30 -17.00

Clôture de la Conférence

M. Matjaž GRUDEN, Directeur de la Participation démocratique, Conseil de l'Europe

Mme Krisztina KINCSES, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Représentante nationale de la Convention pour le Ministère de l'Agriculture, Hongrie

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe

✱